

Assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol

Projet de construction



Synthèse des réponses aux exigences E1/Commentaires sur les E2

Annexe 10

Rapport technique 6

Rapport Annexe 3:

Analyse de risque succincte, sécurité au travail et protection de la santé, lot B

6 novembre 2006



Institut Suisse de Promotion de la Sécurité Rue du Crêt-Taconnet 8b 2000 Neuchâtel

Indication pour le lecteur:

Le graphique présenté ci-dessous a été établi afin de clarifier la structure du dossier « Synthèse des réponses aux exigences E1 / Commentaires sur les exigences E2 ». Le présent rapport est indiqué en couleur dans le graphique.

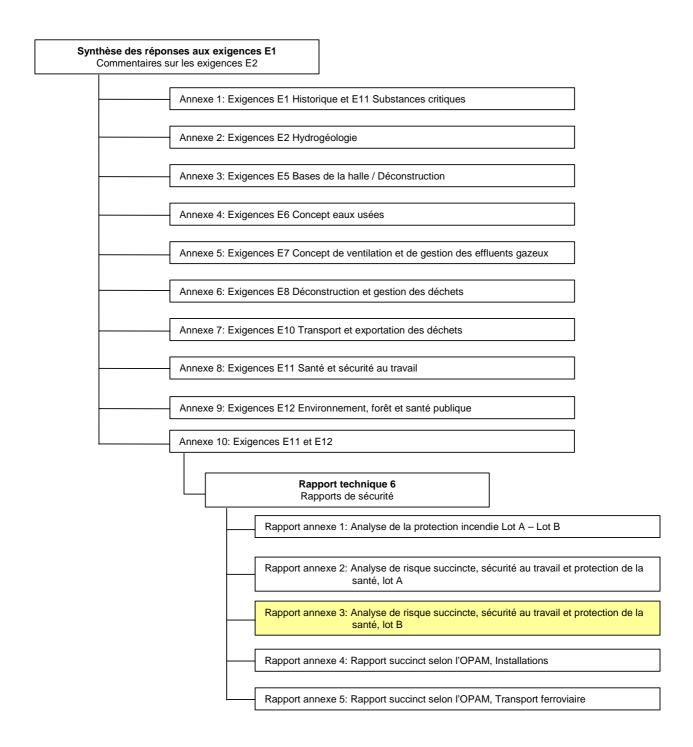


Table des matières

1.	Préambule	1
2.	Objectif de sécurité et de protection de la santé	2
3.	Cadre de l'étude	2
4.	Groupe de travail	6
5.	Matrice des risques	7
6.	Analyse de risque succincte	8
7.	Critères à remplir par les employés	49
8.	Plan d'urgence	49
9.	Résumé des mesures	50

Liste des modifications

Date	Modification	auteurs	Version
28.06.06	Première version publiée.	bci + consultants HIM IS	1
30.10.06	Ajout des procédures d'urgence dans les processus et évalua- tion de la toxicité chronique dans l'annexe. Introduction de références bibliographiques.	bci + consultants IS HIM	2
06.11.06	Ajout de nouveaux éléments dans le résumé des mesures. Introduction de références bibliographiques pour l'évaluation du risque chronique.	bci + consultants IS	3

1. Préambule

Les travaux d'assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol ont été attribués à deux mandataires distincts : les travaux du lot A portent sur la construction des infrastructures et sur l'excavation des déchets et les travaux du lot B portent sur la préparation des déchets, leur transport ainsi que leur incinération dans des usines d'incinération de déchets spéciaux (UIDS). C'est la raison pour laquelle deux analyses de risque distinctes pour chaque lot sont réalisées. La présente étude porte sur le lot B. L'analyse de risque du lot A fait l'objet d'un rapport séparé. Deux sujets directement liés à la sécurité au travail et à la protection de la santé à savoir, la protection incendie et le document de protection contre les explosions, viendront compléter le présent rapport. Le rapport succinct demandé dans le cadre de l'OPAM (Ordonnance sur la Prévention des Accidents Majeurs) complètera également l'ensemble.

Cette analyse est établie sur la base des informations et des connaissances actuelles. Le document de références est "Projet de construction, Dossier provisoire, Rapport technique 5¹" dans sa version du 28 juin 2006. Le projet étant amené à évoluer, elle sera régulièrement actualisée pour intégrer les modifications qui interviendront dans le cadre du projet. Ces modifications peuvent soit intervenir suite à une analyse de risque qui ferait ressortir un risque résiduel trop important, soit consécutivement à un choix technologique différent, etc.. Dans le cadre de ces évolutions, une attention particulière doit être portée aux nouveaux dangers qui peuvent apparaître lors des modifications. Cette vérification passe par conséquent au travers de toutes les étapes de l'analyse de risques, à savoir la détermination des dangers, l'évaluation du risque, la définition de mesure et l'évaluation du risque résiduel.

La nature même des travaux et des produits rencontrés présente un danger particulier, ce qui implique une réflexion approfondie du point de vue de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Un certain nombre de mesures sont déjà définis au niveau des dossiers remis par les mandataires. Ces mesures doivent être validées et complétées sur la base d'une analyse de risque succincte. La réalisation d'une analyse de risque succincte a pour objectif de déterminer:

- a. les étapes de travail qui nécessitent une évaluation approfondie du point de vue de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Ces processus présentent, malgré la définition de mesures, un risque résiduel important ou des incertitudes qui doivent être levées dans le cadre d'une réflexion plus complète. Cette réflexion pourra notamment prendre la forme d'une analyse de risque détaillée, d'un arbre de défaillance, etc..
- b. les étapes pour lesquelles les informations sont actuellement insuffisantes pour une analyse de risque succincte. Dans ce cas, l'évaluation se fera dès que les informations seront disponibles. La maintenance fait typiquement partie des étapes pour lesquels l'analyse de risque succincte se fait relativement tard car une évaluation nécessite le choix, même provisoire, de l'installation.
- c. pour les autres étapes, la définition des mesures de prévention qui permettent d'atteindre un risque résiduel acceptable, qu'il s'agisse d'équipements, de mesures de concentration ou de l'établissement de protocoles de travail. Toutes les mesures devront faire l'objet d'une validation dans le cadre de l'étude de détail pour garantir que le risque résiduel corresponde à celui évalué dans la présente étude.

L'analyse de risque succincte est adaptée de la méthode d'analyse de risque de la SUVA². Cette dernière est issue de la norme EN 1050³.

² SUVA, feuillet 66099 Méthode Suva d'appréciation des risque à des postes de travail et lors de processus de travail, 2001, Lucerne.

page 1

Projet de construction, Dossier provisoire, Rapport technique 5; 28.06.2006

Norme européenne EN 1050, "Sécurité des machines-principes pour l'analyse des risques", 1997. Institut de sécurité

L'analyse de risque succincte est faite sur la base des processus de travail définis au chapitre 3. Pour les différents processus de travail on procède à la description des étapes de travail, puis à la détermination des dangers, à l'évaluation des risques et à la définition des mesures à mettre en place. Lorsque des mesures sont définies, le risque résiduel est évalué afin de déterminer s'il est acceptable. Afin de prendre en compte l'impact que peut avoir une mesure, une nouvelle détermination des dangers avec évaluation du risque est faite en tenant compte des mesures définies. Cette démarche permet de prendre en compte de nouveaux dangers qui pourraient être induit par les mesures définies. Dans le cas où des documents sont mentionnés, le risque résiduel doit être pris comme un objectif à atteindre dans le cadre de ces documents. Lorsqu'aucun risque est indiqué, soit il ne peut pas encore être fixé et le sera dans le cadre d'une étude ultérieure, soit il renvoie à un autre processus qui abordera cette problématique. Il doit être mentionné que pour les travaux liés au génie civil, (par exemple travaux de terrassement), l'analyse ne prend en compte que les étapes de travail directement influencées par la présence des déchets. Les autres étapes sont couvertes par des mesures issues du domaine du génie civil qui devront faire partie du concept global de sécurité.

Dans certains cas, des phénomènes dangereux ou des documents externes au domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé sont indiqués. Ils sont indiqués *en italique* et ne sont pas repris dans le cadre du résumé des mesures.

En travaillant sur la base des processus, on différencie le mode dit normal d'exploitation qui correspond aux tâches spécifiques de l'excavation, des travaux de maintenance et du mode dit des marches particulières (pannes, etc.).

L'ensemble de la démarche s'intègre dans le cadre légal en vigueur en Suisse. Le système de gestion de la sécurité devra respecter les textes légaux de référence que sont la Loi sur l'Assurance Accident (LAA) et son Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA)), l'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OT-Const) ainsi que la Loi sur le Travail (LTr) avec ses ordonnances 3 et 4. Les règles de la SUVA et les directives de la CFST (Commission Fédérale de coordination de la sécurité au travail) sont complétées par la norme européenne ATEx et par les prescriptions de protection des incendies de 2003 de l'AEAI. Les différents appareils sont considérés comme conforme à la loi la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT).

2. Objectif de sécurité et de protection de la santé

La nature des travaux effectués correspondent à la préparation des déchets. L'objectif de sécurité et de protection de la santé est d'atteindre celui correspondant au lot A, c'est-à-dire un niveau de sécurité équivalent à ce qui est rencontré sur les chantiers de génie civil et cela malgré la présence des déchets spéciaux.

3. Cadre de l'étude

L'étude porte sur les procédures de travail lors de la préparation des déchets. Sont exclus de cette analyse de risque succincte les travaux concernant la construction et le démontage des locaux. Ces opérations seront effectuées par le lot A. De plus, les aspects de logistique à l'extérieur du bâtiment feront l'objet d'un concept de sécurité.

Les processus de travail sont (voir annexe 1):

 Equipement des bâtiments utilisés par le lot B: cette partie n'est pas prise en compte dans cette étude car elle relève uniquement du génie civil et des corps de métier du bâtiment. Le concept global de sécurité devra inclure ces aspects.

- 2. Mise en place des conteneurs avant remplissage (sous le crible, pour récupérer le matériel qui sera passé au schredder, etc.): le conteneur est introduit dans le sas depuis l'extérieur au moyen du transporteur (voir annexe 2). Une fois la porte extérieure du sas fermée, la porte intérieure est ouverte. Le conteneur est repris par un transporteur dédié à la zone noire et est transporté jusqu'à l'endroit où le couvercle est enlevé. Le couvercle est ouvert manuellement par une personne sur un podium et est soulevé au moyen d'un système mécanique. Le conteneur est mis à l'emplacement défini au moyen du transporteur.
- 3. Transfert des déchets dans le bunker de réception: alors que les deux portes du bunker de réception sont fermées et le bunker est ventilé, l'opérateur du lot B ouvre la porte correspondante du bunker. Il effectue alors le basculement de la benne avec l'accord du lot A.
- 4. Répartition des déchets sur l'ensemble de la surface du bunker de réception au moyen d'un chargeur frontal: le travail est effectué après avoir assuré un renouvellement suffisant de l'air. Pour cela les deux portes du bunker sont fermées. Une fois le taux de renouvellement atteint, la porte d'accès depuis le lot B est ouverte. La partie des déchets qui a été versée est étalée au moyen du chargeur frontal. Une fois ce travail effectué, le chargeur se retire. Les fûts entiers seront retirés et transportés jusqu'au local de traitement des fûts.
- 5. Prise d'échantillon dans le bunker: La prise d'échantillon a lieu manuellement. Une personne pénètre dans le bunker et prélève un échantillon aussi représentatif que possible au moyen d'une petite pelle et d'un bidon. Le bunker est ventilé durant l'ensemble des travaux et la personne emprunte le chemin libéré au moyen du chargeur frontal (elle ne marche pas sur les déchets). Elle pourra demander de libérer un nouveau chemin ou d'approcher certains déchets au conducteur du chargeur frontal. Durant le temps d'intervention du chargeur frontal, la personne en charge de l'échantillonnage se trouvera dans une zone de sécurité (par ex. protection par un muret béton) Une fois prélevé, les échantillons sont apportés au laboratoire par le sas prévu à cet effet afin d'y être analysés.
- 6. Apport et mélange des additifs (sciure, chaux éteinte): au moyen du chargeur frontal les déchets sont stabilisés par l'apport de sciure et/ou de chaux éteinte. Ce travail sera fait après réception des résultats du laboratoire d'analyse portant sur la compatibilité du traitement. Les éléments sont apportés puis mélangés avec les chargeurs frontaux. La chaux éteinte se présente sous la forme de sac qui seront pris par le chargeur frontal et déposer sur les déchets. La sciure est livrée en vrac.
- 7. Transfert de la préparation du bunker au crible et passage au crible: les déchets stabilisés sont repris par un chargeur frontal et déposés sur le crible. Dans certains cas, les plus grandes pièces auront déjà été triées. Les pièces de moins de 250 mm sont récupérées dans le container matériaux fins situé sous le crible, les pièces plus grandes que 250 mm tombent au sol pour un tri ultérieur (pas d'action mécanique hormis inclinaison du crible). Les cribles sont situés dans un local séparé muni d'une ventilation spécifique. Une sorte d'entonnoir sera situé sous le crible pour éviter que du matériau ne tombe en

dehors du conteneur.

- 8. Echantillonnage dans le conteneur pour le matériau fin, fermeture et sortie du conteneur: le conteneur est retiré de dessous du crible au moyen d'un convoyeur du type Jungheinrich présenté en annexe. Un échantillon est prélevé manuellement à l'aide d'une pelle par l'opérateur. Pour cela, l'opérateur est situé sur une estrade afin que le haut du conteneur soit à environ 1,2 m audessus du de l'estrade. Le couvercle est déposé sur le conteneur au moyen d'un système automatique (venue du couvercle, voir mise en place du conteneur point 2) et est fermé manuellement. Un contrôle visuel de la fermeture est effectué. Le conteneur est placé dans un sas avec un convoyeur type Jungheinrich (voir annexe 2), décontaminé (nettoyage haute pression à chaud voir processus 14) puis sorti du sas au moyen d'un autre convoyeur dédié au travail en zone blanche.
- 9. Triage du matériau grossier (c'est-à-dire du refut du crible) au moyen d'une pelle mécanique: ce triage permet de séparer ce qui est destiné au shredder) de ce qui est destiné au concasseur (stockage provisoire dans les stocks intermédiaires). Le tri se fait sur la base d'une analyse visuelle. Le matériel à concasser est transporter dans le stock provisoire, le reste est déposé dans le conteneur prévu à cet effet et sera envoyé pour être passé au schredder dans une entreprise de retraitement des déchets spéciaux
- 10. Fermeture et sortie du conteneur de matériaux destinés au shredder: Le couvercle est déposé dessus au moyen d'un système automatique (venu du couvercle, voir mise en place du conteneur point 2) et est fermé manuellement. Un contrôle visuel de la fermeture est effectué. Le conteneur est placé dans un sas avec un convoyeur type Jungheinrich (voir annexe 2), décontaminé (nettoyage haute pression à chaud voir processus 14) puis sorti du sas au moyen d'un autre convoyeur dédié au travail en zone blanche.
- 11. Stockage dans le stock intermédiaire: il s'agit principalement du matériau stabilisé issu des bunkers de transfert et de ce qui est destiné au concassage. Le matériau est déposé et repris au moyen d'un chargeur frontal (un seul accès à ces stocks intermédiaires).
- 12. Concassage des matériaux: un concasseur est apporté sur place (passage par un sas). Le matériau est repris des stocks intermédiaires au moyen du chargeur frontal et amené jusqu'au local de concassage puis versé dans le concasseur. La partie concassée est transférée dans un conteneur au moyen d'une bande transporteuse. Le concasseur est sorti par un sas (voir point 54).
- 13. Traitement des fûts intacts: Les fûts sont soit prélevé au moyens du chargeur frontal et transporté tel quel jusqu'au local prévu à cet effet où il sera déposé dans un bac de rétention soit il sera directement mis dans un bac de rétention au niveau du bunker et transporté ainsi jusqu'au local. Le fût est ouvert à l'aide d'un moyen adéquat (possibilité d'ouvrir avec des outils mécaniques). Un échantillon du contenu est prélevé. Le contenu ev. liquide du fût est transféré au moyen d'une pompe dans un cubique (ibc) seulement après réception des résultats d'analyse pour éviter toute réaction entre les produits. Le fût est ainsi mis avec le matériel destiné au shredder. L'ibc est situé en zone blanche (local annexe). Alternativement, il sera également possible de placer les fûts dans des fûts de récuperation qui seront verrouillés et mis à disposition pour

élimination.

- 14. Décontamination des locaux: le risque lié à la présence de substances chimiques doit être pris en considération dans le cadre du démontage de la halle. Cette réflexion doit être intégrée dans la conception du bâtiment.
- 50. Présence d'une personne dans la zone noire. Sont comprises dans cette partie toutes les personnes devant transiter par la zone noire: prélèvement des échantillons, fermeture des conteneurs, décontamination, transfert aux véhicules, traitement des fûts intacts, maintenance, plein des véhicules et petites réparations. Si du personnel doit être présent dans la halle et en cas de stratification de l'air ambiant, celle-ci sera détruite avant le début du travail (ventilation). Le personnel accède à la halle après avoir revêtu les équipements nécessaires au niveau des vestiaires (vestiaires avec une zone blanche séparée de la zone noire par un sas). Ils se déplacent dans la zone de travail et effectuent le travail. Une fois le travail terminé, ils retournent dans le vestiaire (partie zone noire). Les équipements de protections seront retirés à ce niveau selon une procédure définie. Pour ce qui concerne le personnel qui doit effectuer un travail avec un engin, une description sur les tâches accomplie une fois près du véhicule est donnée dans le processus 51 "présence d'un véhicule".
- 51. Présence d'un véhicule dans la zone noire: les différents travaux nécessitent la présence d'un véhicule dans la zone contaminée. Ce processus traite de la présence du véhicule pour l'ensemble des opérations qui y sont menées, ce qui permet de mieux évaluer l'impact de l'exposition chronique. Les véhicules sont munis d'une alimentation en air de la cabine indépendante de la halle (bouteille d'air comprimée). Au stade actuel de la planification, il est prévu que les conducteurs montent et descendent de leur véhicule directement depuis une zone « blanche », c'est à dire à l'intérieur d'un sas.
- 52. **Travail logistique à l'extérieur de la halle**: un important travail de logistique doit intervenir à l'extérieur des bâtiments. Les conteneurs vides sont acheminés sur le site par train ou par camion. Un stock de conteneurs vides sera créé. Les conteneurs remplis sortant du bâtiment seront entreposés pour une période de 2 jours afin de vérifier la stabilité du contenu du conteneur. Après cette période, les conteneurs sont chargés sur des trains ou des camions pour être acheminés jusqu'au lieu d'incinération. Les conteneurs présentant un risque plus important seront déposés dans une zone de quarantaine équipée d'un système déluge et d'un bac de rétention. Un concept traitant spécifiquement de la logistique devra être intégré au concept global de sécurité.
- 53. Travail de laboratoire: les mesures de protection sont définies dans un document propre au laboratoire et ne font pas l'objet de cette analyse de risque (document existant de part une autre exploitation). Les échantillons prélevés en zone noire dans des contenants fermés sont transférés par un sas. L'extérieur est nettoyés en portant des gants afin de le décontaminé.
- 54. Sortie de véhicules et pièces encombrantes par un sas: la porte intérieure du sas est ouverte alors que celle extérieure est fermée. La pièce ou le véhicule est conduit dans le sas. La porte intérieure est fermée. Le véhicule ou la pièce est ensuite décontaminée (nettoyage à haute pression et à chaud) puis sortie du sas après avoir suffisamment renouvelé l'air pour pouvoir considéré

le sas comme en zone blanche (dans le cas d'un objet, utilisation d'un véhicule prévue pour n'être utilisée qu'en extérieur).

Les opérations définies ci-dessus portent sur un fonctionnement normal. Certaines opérations de maintenance et de réparation doivent intervenir dans la halle de préparation. Ces travaux portent sur:

- 100. les luminaires
- 101. les détecteurs
- 102. la maintenance des véhicules
- 103. les cribles
- 104. les palans pour le levage des couvercles des conteneurs
- 105. les nettoyages des installations et du bâtiment
- 106. maintenance du système de ventilation

En plus des travaux de maintenance, des travaux consécutifs à des pannes sont à envisager. Les différentes pannes prises en compte sont:

- 150. Arrêt de la ventilation
- 151. Coupure de courant
- 152. Arrêt de la génératrice
- 153. Panne d'un véhicule
- 154. Panne de petit matériel
- 155. Panne d'un organe de sécurité

Dans le cadre des fonctionnements spéciaux, les différentes activités de sauvetage sont à prendre en compte. Les activités découlent du plan d'intervention:

- 200. Extinction d'un début d'incendie: dans le cadre de l'évolution de la situation, le personnel pourrait être amené à éteindre un début d'incendie au moyen d'un extincteur.
- **201.** Sauvetage d'une personne: en cas d'accident ou de malaise, le personnel ira rechercher la personne située dans une zone noire, la sortira, la décontaminera et l'amènera au niveau de l'infirmerie.

4. Groupe de travail

SI D. Gandini Ing. de sécurité; spécialiste en protection incendie CPFA

bci Betriebs-AG A. Aeby Adjoint chef de projet

M. Fischer Chef de projet

R. Luttenbacher Adjoint chef de projet

HIM D. Deinzer Chef de projet

P. Roehrs Responsable de sécurité H. Suchomel Adjoint chef de projet

Pour l'évaluation des conséquences d'une exposition aux substances chimiques, les personnes suivantes ont été consultées:

SI F. Geissmann Ing. de sécurité; hygiéniste du travail

Ciba SC B. Geiger-Jehle Médecin du travail

EcoTox Consulting H.-J. Weideli Toxicologue

5. Matrice des risques

Α					
Fréquent					
В					
Occasionnel					
С					
Rare					
D					
Improbable					
E					
très improbable					
Probabilité	V	IV	III	II	I
Gravité	très faible	faible	moyenne	grave	très grave

Gravité	٧	IV	III	II	ı
Accident	blessure légère sans arrêt de tra- vail	blessure réversible avec arrêt < 5 jours	blessure réversible avec arrêt > 5 jours	blessure réversible avec arrêt > 6 se- maines	blessure irréversi- ble, invalidité, dé- cès
chronique ^a	dommage réversi- bles (fatigue, trou- ble du sommeil)	diminution des dé- fenses immunitai- res	dommages réver- sibles aux organes (allergie , bronchi- tes, hyperten- sion)	diminution de la fertilité, dommages irréversible aux or- ganes, hépatite	cancer, décès, malformation de l'embryon
personne externe	nuisances à des personnes isolées dans un périmètre proche	nuisances à plus de 10 personnes dans un périmètre éloigné	irritations < 10 per- sonnes	irritations > 10 per- sonnes	intoxication (dom- mages non réver- sibles) et décès
écosphère / infras- tructure	impact local	impact sur plu- sieurs semaines	impact sur plu- sieurs mois	impact d'une an- née	impact de plusieu- res années
montant des dom- mages	< 0,2 Mio.	0,2 - 0,5 Mio.	0,5 - 1 Mio.	1-5 Mio.	> 5 Mio.
interruption des travaux	< 2 jours	plusieurs jours	2 semaines	plusieurs semaines	plusieurs mois

^a Voir Annexe 4: Evaluation du risque chronique: pour des raisons de cohérence avec l'évaluation des impacts aigus ou des accidents, l'échelle de gravité définie dans l'absolu au niveau du document annexe a été adaptée.

Probabilité	Α	В	С	D	E
Accident	1 cas / semaine	1 cas / mois	1 cas / an	1 cas / 6 ans	< 1 cas / 6 ans
Aigue	1 cas / semaine	1 cas / mois	1 cas / an	1 cas / 6 ans	< 1 cas / 6 ans
chronique / sub- chronique	1 cas d'exp. (sub)chronique /	< 1 cas d'exp. (sub)chronique /			
	6 mois	an	3 ans	6 ans	6 ans

Risque

E - risque élevé M - risque moyen F risque faible

Effet aigue (A): conséquences suite à une exposition à une concentration élevée sur

une courte période (maximum 10 jours)

conséquences d'une exposition régulière à des concentrations faibles Effet subchronique (S):

> à moyennes durant une période d'exposition allant de 10 à 180 jours conséquence d'une exposition prolongée (au-delà de 180 jours) à de

faibles concentrations

Effet chronique (C):

6. Analyse de risque succincte

Processus : Equipement des bâtiments utilisés par le lot B

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
1.1.	Travaux du bâtiment				-	PHS spécifique au génie civil			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus : 2. Mise en place du conteneur sous le crible / dans la zone pour la prise des éléments à passer au shredder

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Prise	du conteneur dans le sas et transport à	l'endroit où le couvercle doit être enlev	é						
2.1.	Utilisation d'un véhicule					Voir point 51 "Utilisation d'un véhicule en zone noire"			
2.2.	Présence d'une personne (personne devant ouvrir et accrocher le couver-cle)	Poly traumatisme	С	II	Е	Personne sur un podium	Е	II	F
Ouver	ture et retrait du couvercle								
2.3.	Personne en zone noire					Voir processus 50 "personne en zone noire"	E	II	F
2.4.	Chute d'un couvercle		С	I	E	Analyse de risque succincte une fois le système défini			
	Autres								
Dépla	cement du conteneur à sa place finale								
2.5.	Utilisation d'un véhicule					Voir processus 51 "Utilisation d'un véhicule en zone noire"			
2.6.	Présence d'une personne (personne devant ouvrir et accrocher le couver-cle)	Poly traumatisme	С	II	Е	Personne sur un podium	E	II	F

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus : 3. Transfert des déchets dans le bunker de réception

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Fermet	ure de la porte côté lot B puis ouverture	e de la porte côté lot A							
3.1.	Présence d'une personne dans le bun- ker					Système d'alarme visuelle et/ou acoustique dans le bunker avant fermeture			
						Surveillance du local via des caméras			
						Porte pouvant être ouverte par la personne			
Bascule	ement de la benne								
3.2.	Formation d'une atmosphère explosible	Explosion / incendie	С	I	Е	Document de protection contre les explosions	D	IV	F ⁴
						Analyse de mesures de la protection incendie du lot A et B			
						Ventilation			
						Mesure de la LII avec asservissement de la ventilation			
						Rapport succinct OPAM			
3.3.	Présence d'une personne dans le bun- ker pendant le transfert	Poly traumatisme	С		Е	Fermeture de la porte avant du bunker avant transfert	E	1	M
						Surveillance du local via des caméras			
						Système d'alarme visuelle et/ou			
						acoustique dans le bunker avant la fermeture des portes			
						Déclenchement du transfert effectué			

⁴ Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
						par le lot B Dispositif de commande nécessitant une action maintenue			
		Contamination avec des substances chimiques (A): Irritation, Dépigmentation, inflammation, brûlure chimique	С	IV	F	Interdiction d'accès dans le bunker du- rant le transfert Voir processus 50	Е	IV	F
3.4.	Réaction entre produits	Intoxication suite à la formation de gaz toxique (A): Irritation, Dépigmentation, inflammation	С	IV	F	Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase Mesure de la concentration des gaz	Е	IV	F
		Incendie / explosion	С	III	M	Ventilation Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase Mesure de la LII Document de protection contre les explosions Concept d'intervention Analyse de la protection incendie lot A et B Camera thermique	D	IV	F°
3.5.	Présence de détonateurs	Incendie	E	I	M	Concept d'intervention Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase Analyse de la protection incendie	E	III	F ⁵
		Explosion	E	II	F	Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase	E	II	F
3.6.	Présence de liquide dans le bunker	Eclaboussure				Contrôle du bunker en fin de reprise			

_

⁵ Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
	avant le transvasement					des déchets			
						Traitement à la sciure des déchets li-			
						quides			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus : 4. Répartition des déchets à l'aide d'un chargeur frontal

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Accès à	la zone avec l'engin								
4.1.	Présence d'une personne lors des tra- vaux	Poly trauma	D	I	E	Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase en dehors du véhicule Contrôle par le conducteur de l'engin Surveillance du locale via des caméras Coordination des travaux	E	I	M
		Contamination avec des substances chimiques (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires (C): bronchites chroniques, anémie, hépatites, troubles neurologiques; cancers	В	I	E	Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase en dehors du véhicule	Е	I	M
	ion des déchets	<u></u>	_	1			1		
4.2.	Formation d'une atmosphère explosible	Explosion / incendie	D	I	E	Document de protection contre les explosions Analyse de mesures de prévention incendie Ventilation Verre de sécurité pour la cabine de l'engin Mesure de la limite inférieure d'in-	E	IV	F ⁶

⁶ Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
						flammabilité Rapport succinct OPAM			
4.3.	Réaction entre produits	Formation de gaz toxique (A): Irritation, Dépigmentation, inflammation	С	III	М	Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase en dehors du véhicule Mesure de la concentration des gaz Voir processus 51 "véhicule dans la zone noire"	Е	III	F
		Incendie / explosion	С	III	M	Ventilation Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase en dehors du véhicule Mesure de la LII Document de protection contre les explosions Analyse de la protection incendie lot A et B Concept d'intervention	D	IV	F'
4.4.	Présence de détonateurs	Incendie	E	I	М	Concept d'intervention Analyse de la protection incendie lot A et B	Е	III	F ⁷
		Explosion	Е	П	F	Verre de sécurité pour la cabine de l'engin	Е	II	F
4.5.	Défectuosité d'un chargeur frontal	Incendie	E	I	M	Concept d'intervention Système automatique d'extinction EPI: masque de fuite et combinaison	E	V	F ⁷

⁷ Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
						dans l'engin			
						Analyse de la protection incendie lot A et B			
						Rapport succinct OPAM			
4.6.	Présence d'un véhicule dans une zone					voir processus 51 "présence d'un véhi-			
	contaminée					cule en zone noire"			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus : 5. Prise d'échantillon dans le bunker

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Déplac	ement d'une personne en zone noire								
5.1.	Présence d'une personne dans un mi- lieu contaminé					Voir Processus 50 "personne en zone noir"			
						Coordination des travaux			
						Système pour converser entre les personnes			
Prise d	échantillon								
5.2.	Formation d'une atmosphère explosible	Explosion / incendie	D	I	Е	Document de protection contre les explosions	E	IV	F ⁸
						Analyse de mesures de prévention incendie			
						Ventilation			
						Mesure de la LII			
						Rapport succinct OPAM			
5.3.	Présence d'une personne dans un mi- lieu contaminé					Voir Processus 50 "personne en zone noir"			
5.4.	Trébucher, chuter	Fracture du poignet / blessure à la cheville	С	III	М	Formation du personnel	D	III	F
						Présence d'une personne à l'extérieur (conducteur du chargeur frontal)			
						Mesure de la LII			
						Le personnel ne marche pas sur les déchets			

⁸ Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
						Concept d'intervention			
5.5.	Rupture de la combinaison suite au contact avec un objet tranchant (fût) durant la prise d'échantillon	Contamination avec des substances chimiques (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires, brûlure chimique	В	IV	M	Utilisation de pince, pelle et de système d'échantillonnage pour les liquides Le personnel ne marche pas sur les déchets Présence d'une personne à l'extérieur	D	IV	F
						Concept d'intervention			
5.6.	Radioactivité	Irradiation	D	II	M	Mesures effectuées au niveau du grappin dans la halle d'excavation Voir analyse de risque du lot A Dosimètre passif Mesure de la radioactivité au niveau des échantillons (sas entre le laboratoire et la halle de préparation)	D	IV ⁹	F
5.7.	Présence d'une personne en zone noire					Voir point 50 "personne en zone noire"			
Travai	I avec le chargeur frontal pour une nouv	elle répartition des déchets ou des che	mins	d'acc	ès			Į.	
5.8.	Divers (concerne la personne dans le chargeur frontal)					Voir Processus 3			
5.9.	Présence d'une personne durant l'utili- sation du chargeur frontal ¹⁰	Poly-traumatisme	D	I	Е	Coordination entre les personnes Système de communication Interdiction de se trouver dans le bunker pour une personne en même temps qu'un véhicule Zone de sécurité pour la personne en charge de l'échantillonnage (par ex.	Е	I	M

⁹ La mesure de la radioactivité au niveau du grappin et le traitement spécial en cas de hausse de la radioactivité conduit à une diminution de l'exposition car il faudrait que la source soit suffisamment faible pour ne pas être détectée au niveau du grappin Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
						protection par un muret béton)			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

¹⁰ Cette situation est traitée séparément car le risque est plus important. Institut de sécurité

Processus : 6 Apport et mélange des additifs (sciure, chaux éteinte)

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Rechei	cher et déposer la sciure et/ou la chaux	éteintes							
6.1.	Présence d'une personne lors des travaux	Poly traumatisme	D	II	M	Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase en dehors du véhicule Contrôle par le conducteur de l'engin	E	=	F
						Surveillance du locale via caméras			
6.2.	Véhicule dans une zone noire					Voir point 51 "véhicule en zone noire"			
6.3.	Formation de poussière					Humidité résiduelle de 30-35 % dans la sciure			
						Transport de la chaux vive en sac			
Mélang	per les déchets la sciure et/ou à la chaux	éteinte	•				1		
6.4.	Présence d'une personne lors des travaux	Poly traumatisme	D	II	M	Interdiction au personnel d'accéder au bunker durant cette phase en dehors du véhicule	Е	II	F
						Contrôle par le conducteur de l'engin			
						Surveillance du locale via caméras			
6.5.	Formation d'une atmosphère explosible	Explosion / incendie	D	I	E	Document de protection contre les explosions Analyse de la protection incendie lot A et B	E	IV	F ¹¹
						Mesure de la LII			
						Ventilation			

¹¹ Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
						Test de compatibilité du traitement Verre de sécurité pour la cabine Rapport succinct OPAM			
6.6.	Réaction entre les déchets et les additifs et dégagements gazeux toxiques	Intoxication (A): irritation, dépigmentation (C): cancer	С	I	Е	Cabine de l'engin pressurisée Possibilité d'augmenter la ventilation Test au laboratoire sur la compatibilité du traitement Voir processus 50 "personne en zone noire"	Е	I	М
6.7.	Véhicule dans une zone noire					Voir processus 51 "véhicule en zone noire"			
Rempli	ssage du silo de sciure et apport de cha	aux éteinte							
6.8.	Divers					Analyse de risque succincte nécessitant la définition du mode opératoire			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus : 7. Transfert de la préparation du bunker au crible et passage au crible

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Trans	port au crible								
7.1.	Présence d'une personne lors des tra- vaux	Poly traumatisme	D	I	Е	Définition des voies piétonnières Contrôle par le conducteur de l'engin	E	I	М
7.2.	Formation d'une atmosphère explosible	Explosion / incendie	E	I	М	Document de protection contre les explosions Analyse de mesures de prévention incendie Ventilation Verre de sécurité pour la cabine Rapport succinct OPAM	E	IV	F ¹²
7.3.	Présence d'un véhicule dans la zone noire					Voir point 51 "Présence d'un véhicule en zone noire"			
Passa	ge au crible	-	'	1	1	,			-
7.4.	Formation d'une atmosphère explosible	Explosion / incendie	E	I	M	Document de protection contre les explosions Ventilation Analyse de la protection incendie du lot A et B Rapport succinct OPAM	E	IV	F ¹²
7.5.	Chute d'un objet de plus de 250 mm en contre bas sur une personne	Décès	D	I	Е	Mesures techniques à définir (par exemple cloisons en béton amovibles qui permettront de délimiter la zone de déchargement de matériaux grossiers)	Е	I	М

¹² Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
7.6.	Bruit	Surdité partielle	А	П	Е	Protection de l'ouïe	Е	II	F
7.7.	Présence d'une personne sous le crible (zone matériau fin)	Blessure par un morceau qui tombe	С	II	Е	Interdiction de se trouver dans ce local sans sécurisation du fonctionnement du crible Porte d'accès fermée à clef avec contacteur Fin de course pour garantir la présence du conteneur Signalisation pour les conducteurs d'engin Interrupteur cadenassable pour les maintenances, nettoyage)	Е	II	F
7.8.	Absence de conteneur sous le crible	Chute au sol du matériau	С	IV	F	Détecteur fin de course	E	IV	F

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus : 8. Echantillonnage dans le conteneur pour le matériau fin, fermeture du conteneur, sortie du conteneur

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
8.1.	Personne en zone noire					Voir processus 50 "personne en zone noire"			
Déplac	ement du conteneur						•	•	
8.2.	Utilisation d'un véhicule					Voir processus 51 "utilisation d'un engin en zone noire"	D	IV	F
8.3.	Présence d'une personne	Blessure au pied	С	II	Е	Personne sur un podium	Е	II	F
Prise o	l'échantillon et transfert au laboratoire								
8.4.	Contact avec les produits					Voir processus 50 "personne en zone noire"			
8.5.	Transfert au laboratoire au travers d'un sas					PHS pour le travail de laboratoire			
8.6.	Chute du couvercle	Blessure à la tête	D	I	Е	Analyse de risque succincte une fois le système choisi			
8.7.	Personne en zone noire					Voir processus 50 "personne en zone noire"			
Ferme	ture du conteneur: mise en place du cou	vercle et fixation du couvercle						•	
8.8.	Endommagement d'un EPI	Intoxication (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires	D	III	F	Concept d'intervention	Е	III	F
8.9.	Ecrasement d'un membre	Blessure au bras / à la main	С	II	Е	Contacteurs 2 mains à action mainte- nue pour fermer le couvercle	E	II	F
8.10.	Personne en zone noire					Voir processus 50"analyse personne en zone noire"			
Sortie	du conteneur								
8.11.	Divers					Voir processus 14 "Sortie et déconta- mination d'une pièce ou d'un véhicule"			

F: risque faible

M: risque moyen

E: risque élevé

Processus : 9 Triage du matériau grossier au moyen d'une pelle mécanique pour séparer ce qui est destiné au shredder

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
9.1.	Présence d'une personne lors des tra-	Poly trauma	D	I	Е	Définition des voies piétonnières	Е	1	M
	vaux								
						Contrôle par le conducteur de l'engin			
9.2.	Véhicule dans la zone noire					Voir point 51 "véhicule en zone noire"			

F: risque faible M: risque moyen

E: risque élevé

Processus : 10. Fermeture du conteneur de matériaux pour le shredder, sortie du conteneur avec décontamination

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
10.1.	Personne en zone noire					Voir processus 50 "personne en zone noire"			
Fermet	ure du conteneur: mise en place du co	uvercle et fixation du couvercle							
10.2.	Endommagement de l'équipement de protection	Intoxication (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires	D	III	F	Procédure d'intervention	E	III	F
10.3.	Ecrasement d'un membre	Blessure au bras / à la main	С	II	Е	Contacteurs 2 mains à maintenir appuyé pour fermer le couvercle	Е	II	F
Nettoya	age du conteneur et du sas								
10.4.	Divers					Voir processus 14 "Sortie de pièces et de véhicule"			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus: 11. Stockage dans le stock intermédiaire

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
11.1.	Formation d'une atmosphère explosi-	Explosion / incendie	С	I	Е	Document de protection contre les ex-	D	IV	F ¹³
	ble					plosions			
						Analyse de la protection incendie du			
						lot A et B			
						Ventilation			
						Stockage de matériaux sélectionné			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

¹³ Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Processus : 12 Concassage des matériaux

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
12.1.	Formation d'une atmosphère explosi-	Explosion / incendie	Е	 14	F	Document de protection contre les ex-	Е	IV	F ¹⁵
	ble			14		plosions			
						Analyse de mesures de prévention in-			
						cendie			
						Ventilation			
						Veritilation			
						Rapport succinct OPAM			
12.2.	Dégagement de poussières	Intoxication	С	П	Е	Analyse de risque succincte sur la			
						base des informations du fournisseur			
	Danger mécanique	Blessures							
	Bruit	Surdité							

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Matériaux inertes

15 Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Processus : 13. Traitement des fûts intacts (transfert dans un ibc)

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Transp	ort de fûts du bunker au local de traite	ment des fûts							
13.1.	Véhicule dans la zone noire					Voir processus 51 "Présence d'un véhicule en zone noire"			
13.2.	Formation d'une atmosphère explosible	Explosion / incendie	D	I	E	Document de protection contre les explosions Analyse de la protection incendie du lot A et B Ventilation Absorbant / décontamination	E	IV	F ¹⁶
Traiter	nent des fûts			1	I	/ Local Daile, Godonia IIII III III III III III III III III	1		.——
13.3.	Formation d'une atmosphère explosible Iors de l'ouverture du fût suite à un écoulement	Explosion / incendie	D	1	E	Document de protection contre les explosions Analyse de la protection incendie du lot A et B Ventilation, aspiration à la source Absorbant / décontamination	E	IV	F ¹⁷
13.4.	Emission de vapeurs / gaz toxiques	Intoxication (A): décès	С	I	Е	Ventilation, aspiration à la source EPI: idem que dans les autres cas Concept d'intervention	Е	I	M
13.5.	Bordure tranchantes	Contamination avec des substances chimiques (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respira-	D	III	F	Outils adéquats pour l'ouverture des fûts Outils de découpage	Е	III	F

Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions.
 Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
		toires, brûlure chimique							
						EPI			
13.6.	Réaction violente lors du transfert du contenu vers l'IBC	Echauffement, dégagement de gaz toxiques	С	II	Е	Test de compatibilité au laboratoire	Е	II	F
						EPI			
13.7.	Personne en zone noire					Voir processus 50 "personne en zone			
						noire"			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus : 50. Présence d'une personne dans la zone noire

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Présen	ce dans une zone polluée		•	•	•				
50.1.	Personnel dans la halle	Contamination par voie cutanée ou respiratoire (prend en compte les effets aigus et chroniques) (A): Irritation, dépigmentation, inflammation. (S): bronchites chronique, anémie, hépatite, trouble neurologiques (C): cancers	A	I	E	Si du personnel doit être présent dans la halle et en cas de stratification de l'air ambiant, celle-ci sera détruite avant le début du travail (ventilation) EPI: appareil respiratoire isolant / Habit de protection étanche aux vapeurs, liquides, casque 18 Règle de travail Suivi médical régulier 19	E	I	M
		Accident / malaise (A): Irritation, dépigmentation, inflammation.				Système de communication Coordination des travaux Plan d'intervention			
Port d'u	ın équipement de protection								
50.2.	Port inadéquat des EPI	Contamination par voie cutanée ou respiratoire (A): Irritation, dépigmentation, inflammation (S): bronchites chronique, anémie, hépatite, trouble neurologiques (C): cancer	A	1	E	Règles pour l'utilisation des EPI incluant le contrôle après équipement Formation du personnel	E	I	M

L'objectif des mesures définies est d'éviter le contact des personnes avec les substances.
 La présence de substances sensibles du point de vue de la protection de la santé impose la mise en place d'un programme de surveillance du personnel et des moyens de décontamination adaptés

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
50.3.	Contraintes physiologiques ²⁰	Augmentation du rythme cardiaque	D	I	Е	Suivi médical	Е	I	М
		Déshydratation				Formation du personnel			
		Coup de chaud				Limitation de la durée d'intervention			
						Surveillance durant les travaux			
						Concept d'intervention			
50.4.	Contraintes psychologiques	Stress	Α	V	F	Formation du personnel	С	V	F
		Angoisse				Surveillance durant les travaux			
						Limitation de la durée d'intervention			
50.5.	Défectuosité d'un EPI	Intoxication par inhalation (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires. (C): cancer Intoxication par voir cutanée (A): Irritation, Dépigmentation, inflammation. (C): cancer Intoxication par ingestion (A): douleur au ventre, difficulté respiratoire, hypotension, perte d'équilibre (C): cancer	В	I	E	Maintenance des équipements Contrôle avant utilisation	E	I	M
50.6.	Endommagement d'un EPI durant un travail	Intoxication, brûlure chimique (A): Irritation, larme, éternuement, difficultés respiratoires	С	III	М	Concept d'évacuation et de nettoyage de la personne Choix et maintenance des EPI	D	III	F
Déplac	ement de la personne			1	1	1			
50.7.	Terrain meuble/glissant	Poly-traumatisme	-	-	-	Utilisation de caillebotis et tapis spéciaux, préparation de chemin	-	-	-
						Définition et préparation de zone de			<u> </u>

Regroupe le problème de régulation thermique rendue difficile, le port d'un appareil lourd, Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
						cheminement			
50.8.	Ecrasement par un véhicule	Poly-traumatisme	С	I	Ш	Voir processus 51 " présence d'un véhicule dans la halle" Système de détection de proximité d'une personne sur le véhicule	E	1	M
50.9.	Trébuchement, chute	Fracture	С	III	M	Définition et préparation de passage Concept d'intervention	D	III	F
		Intoxication suite à l'endommagement d'un EPI (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respira- toires.	С	IV	F	Formation du personnel sur la nécessité de sortir immédiatement Concept d'intervention	D	IV	F
50.10.	Utilisation de langues différentes	Erreurs de compréhension	-	-	-	Définition du français comme langue de travail (exclusion faite des intervenants extérieurs par ex. pour de la maintenance) Contrôle du niveau de français	-	-	-
Retirer	l'équipement de protection individuel	<u> </u>				Controle da filveda de français			1
50.11.	Contamination lors du retrait de l'habit (présence de poussières, de liquides etc.)	Intoxication (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires. (S): bronchites chronique, anémie, hépatite, trouble neurologiques (C): cancers	В	I	E	Règles pour l'utilisation des EPI Formation du personnel Analyse de risque succincte sur la base de la procédure	E	I	M

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus : 51 Présence d'un véhicule en zone noire

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Aller au	véhicule, entrer, sortir et revenir du vé								
51.1.	Contamination par des vapeurs pour aller et sortir du véhicule	Intoxication cutanée et par inhalation (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires. (S): bronchites chronique, anémie, hépatite, trouble neurologiques (C): cancer	A	I	E	EPI Suivi médical Analyse de risque Analyse de la description détaillée de la procédure avec mesures de protection	E	I	M
51.2.	Contamination de la cabine avec la terre polluée ou des poussières	Maladie cutanée (A): Irritation Intoxication (effet chronique et aigue) (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires. (S): anémie, hépatite, trouble neurologiques (C): cancer	A	I	E	EPI standard / gants Analyse de la description détaillée de la procédure avec mesures de protection Nettoyage régulier de la cabine	E	I	M
Se dépl 51.3.	Accident avec le véhicule Accident avec le véhicule	Poly-traumatisme	С	I	Е	Règles de circulation Formation du personnel (permis lorsque nécessaire)	E	I	M
51.4.	Utilisation d'un moteur à explosion dans un local fermé, formation de particules fines	Intoxication	D	I	Е	Filtre à particules	Е	I	М
51.5.	Manque d'air, Rupture de l'intégrité de la cabine	Intoxication (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires.	С	III	M	Mesure de la pression d'air dans les réservoirs avec système d'alarme sur seuil bas Mesure de la surpression de la cabine avec système d'alarme sur seuil bas	Е	III	F

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
						Masque de fuite à disposition			
						EPI à disposition			
51.6.	Incendie du véhicule	Décès	D	I	Е	Maintenance préventive	E	IV	F ²¹
						Analyse de la protection incendie			
						Système d'extinction automatique			
51.7.	Formation de poussière	Contamination des locaux et ev. des cabines des engins et des EPI	С	I	Е	Nettoyage	Е	I	М
		(C): cancer				Système pour arroser la zone si nécessaire			
51.8.	Bruit	Surdité partielle	В	П	Е	Protection auriculaire	Е	П	F
	plein des véhicules air et carburant			1	1		1	1	
51.9.	Personne en zone noire					Voir processus 50 "personne en zone noire"			
51.10.	Utilisation de liquide inflammable	Incendie, Explosion	С	I	Е	Ventilation	Е	I	М
						Utilisation de matériels spécifiques homologués			
						Interdiction de travaux au point chaud dans la zone de remplissage			
						Moyens d'extinction à proximité			
						Documents de protection contre les explosions			
						Analyse de la protection incendie lot A et B			
51.11.	Rupture d'un tuyau d'air comprimé	Blessure à l'œil	D	I	Е	Utilisation de matériel homologué	Е	I	М
						Maintenance préventive			
						EPI			

²¹ Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Institut de sécurité

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Institut de sécurité

Processus : 52. Logistique à l'extérieure de la halle

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
52.1.	Divers					PHS pour la logistique			
									i l

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus: 53. Travail de laboratoire

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
53.1.	Divers					Règles de travail pour le transfert au travers du sas des échantillons (jamais les 2 portiques ouverts) EPI Draggeous de décentemination			
						Processus de décontamination PHS pour le laboratoire			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus : 54. Sortie de véhicule et pièces encombrantes par un sas

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
Déplac	ement d'un véhicule ou d'un objet avec	un véhicule jusque dans le sas							
54.1.	Utilisation d'un véhicule					Voir point 51 "Utilisation d'un véhicule en zone noire"			
Décon	tamination au jet d'eau chaude								
54.2.	Personne en zone noire					Voir processus 50 "personne en zone noire"			
54.3.	Utilisation de liquide chaud sous pression	Brûlure	D	IV	F	Utilisation d'un jet à deux mains EPI étanche évitant la pénétration du liquide	E	IV	F
54.4.	Endommagement de la combinaison	Intoxication (A): Irritation	С	IV	F	Utilisation d'un jet à deux mains EPI adéquat Concept d'intervention	Е	IV	F
Sortie	du sas des pièces encombrantes								
54.5.	Contact avec les produits	Intoxication (A): Irritation (S): bronchites chronique, anémie, hépatite, trouble neurologiques (C): cancer	В	I	E	Processus de nettoyage avec contrôle régulier de la qualité du nettoyage Ventilation avec mesure de la concentration	D	 22	F
54.6.	Choc avec le véhicule	Poly-traumatisme	D	II	M	Coordination des travaux pour que la personne soit sortie du sas avant de mettre en mouvement le véhicule Concept d'intervention Premier secours	E	II	F
54.7.	Sortie de matériel non décontaminé	Contamination de l'environnement	С	11	Ε	Décontamination de la pièce Règle de travail incluant un contrôle	D	11	М

F: risque faible

²² La diminution prend en compte l'effet de la diminution de l'exposition sur les effets chroniques Institut de sécurité

M: risque moyen E: risque élevé

Processus: 10X Maintenance

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
100 Ent	retien des luminaires et de la vidéosur	veillance							
100.1.	Présence d'une personne en zone noire					Voir processus 50 "Personne en zone noire"			
100.2.	Chute en raison du travail en hauteur	poly traumatisme	С	I	Е	Assurage de la personne	E	I	М
						Règle de travail Utilisation du matériel adéquat			
100.3.	Présence d'électricité	Electrocution	D	I	Е	Règles de travail	E	I	М
101 Dét	ecteurs	1		ı		L			.1
101.1.	Présence d'une personne en zone noire					Voir processus 50 "Personne en zone noire"			
101.2.	Divers directement liés au travail de maintenance					Analyse de risque succincte sur la base de la liste des travaux émis par le fournisseur			
102 Mai	ntenance des véhicules								
102.1.	Présence d'une personne en zone noire					Voir processus 50 "Personne en zone noire"			
102.2.	Divers directement liés au travail de maintenance					Analyse de risque succincte sur la base de la liste des travaux émis par le fournisseur			
103 Crik	oles								
103.1.	Présence d'une personne en zone noire					Voir processus 50 "Personne en zone noire"			
103.2.	Divers directement liés au travail de maintenance					Analyse de risque succincte sur la base de la liste des travaux émis par le fournisseur			
104 Svs	tème de levage des couvercles des co	nteneurs	1	1		-			
104.1.	Présence d'une personne en zone noire					Voir processus 50 "Personne en zone noire"			
104.2.	Divers directement liés au travail de					Analyse de risque succincte sur la			

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
	maintenance					base de la liste des travaux émis par le fournisseur			
105 Net	toyage des locaux								
105.1.	Présence d'une personne en zone noire					Voir processus 50 "Personne en zone noire"			
106 Ma	intenance de la ventilation						-		
106.1.	Contact avec les produits chimiques	Intoxication (A): Irritation, brûlure chimique	С	IV	F	EPI adéquat	Е	IV	F
						Analyse de risque à définir sur la base de la construction de la ventilation			
106.2.	Endommagement de la combinaison	Intoxication (A): Irritation	С	IV	F	EPI adéquat Concept d'intervention	Е	IV	F
106.3.	Incendie / explosion	Brûlure, décès	D	I	E	Procédure de travail Analyse de la protection incendie des lots A et B Document de protection contre les explosions Concept d'intervention	Е	IV	F ²³
106.4.	Divers					Analyse de risque à définir sur la base de la construction de la ventilation			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

²³ Objectif de protection pour l'analyse de la prévention incendie des lots A et B et pour le document de protection contre les explosions Institut de sécurité

Processus: 15X Pannes

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
150 Arr	êt de la ventilation								
150.1.	Formation d'une atmosphère explosible	Explosion, incendie	D	I	E	Document de protection contre les explosions	D	IV	F ²⁴
						Maintenances préventives			
						Contrôle du débit d'air de la ventilation			
						Système d'alarme en cas de chute de débit			
						Génératrice de secours			
						Mesure de la LII avec alarme dans les zones sensibles			
						Arrêt des travaux			
						Rapport succinct OPAM			
151 Co	upure de courant								
151.1.	Arrêt de la ventilation					Voir processus 150 "Arrêt de la ventilation"			
						Génératrice de secours			
151.2.	Arrêt de l'éclairage	Désorientation	D	I ²⁵	М	Eclairage de sécurité	Е	I	М
151.3.	Arrêt des appareils de sécurité	Divers				Alimentation de sécurité			
						Procédure d'urgence			
152 Arr	êt génératrice	•	•		•	<u> </u>	•		
152.1.	Arrêt de la ventilation	Formation d'une atmosphère explosi-	С	1	Е	Arrêt des travaux	Е	1	М

Objectif pour les mesures définies dans le cadre de l'analyse de protection incendie et le document de protection contre les explosions. Prend en compte les cas d'incendie

Institut de sécurité

vènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
	ble				Mise en sécurité Maintenance préventive			
					Voir processus 150 "arrêt de la ventilation"			
rrêt des appareils de sécurité	Présence d'une atmosphère explosible ne peut pas être reconnue	С	I	Е	Arrêt des travaux Mise en sécurité	Е	I	M
					Maintenance préventive			
d'un véhicule								
tervention d'une personne					Voir processus 50 "Personne dans la zone noire"			
					Définition d'une procédure de décision concernant la nécessité de faire sortir le véhicule de la halle pour la réparation			
éhicule dans la halle					Voir processus 51 "Véhicule en zone noire"			
ivers	Poly- traumatisme	D	I	Е	Analyse de risque succincte selon les informations du fournisseur	Е	ı	М
du petit matériel (matériel sortie de	e la zone noire et décontaminé)	1	1	1			1	
ersonnes dans la halle					Voir processus 50 "Personne dans la halle"			
anger mécanique	Poly- traumatisme	D	I	M 26	Observation des règles de sécurité définies par le fournisseur			
anger électrique	Electrocution	D	I	M 27	Observation des règles de sécurité définies par le fournisseur			
les organes de sécurité (détecteu	rs)	•	•	•		•	•	
éfectuosité d'un explosimètre	Explosion suite à la formation d'une atmosphère explosible	D	I	E	Maintenance préventive	E	I	М
		é d'un explosimètre Explosion suite à la formation d'une	é d'un explosimètre Explosion suite à la formation d'une D	é d'un explosimètre Explosion suite à la formation d'une D I	é d'un explosimètre Explosion suite à la formation d'une D I E	es de sécurité (détecteurs) é d'un explosimètre Explosion suite à la formation d'une D I E Maintenance préventive	es de sécurité (détecteurs) é d'un explosimètre Explosion suite à la formation d'une D I E Maintenance préventive E atmosphère explosible	es de sécurité (détecteurs) é d'un explosimètre Explosion suite à la formation d'une D I E Maintenance préventive E I atmosphère explosible

La gravité prend en compte l'impact possible sur le futur utilisateur
La gravité prend en compte non seulement l'impact lors de la réparation mais aussi pour le futur utilisateur de la machine Institut de sécurité

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
						fabricant Plan de contrôle			
155.2.	Défectuosité des mesures de polluant dans l'air	Intoxication (A): Irritation des voies respiratoire, larme, éternuement, difficultés respiratoires. (C): cancer	D	I	Е	Maintenance préventive Calibration selon les prescriptions du fabricant Contrôle préalable à l'utilisation	Е	I	M
155.3.	Défectuosité d'un dosimètre avec système d'alarme	Irradiation des personnes	D	II	М	Maintenance préventive	Е	II	F

F: risque faible
M: risque moyen
E: risque élevé

Processus: 200. Extinction au moyen d'un extincteur

Le personnel intervenant devra disposer d'une bonne formation au maniement des extincteurs. De plus, s'agissant de situations exceptionnelles, l'application stricte de la matrice de risque devrait conduire à des probabilités supérieures à D, voir E. De ce fait, les probabilités figurant dans le tableau ci-dessous se réfèrent à la probabilité de survenance de l'événement durant la phase d'extinction et ne sont pas des probabilités absolues. Les résultats du rapport de protection incendie sont pris en considération dans le cadre de l'évaluation des risques.

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
200.1.	Personne en zone noire					Voir processus 50 "personne en zone noire"			
200.2.	Dysfonctionnement d'un extincteur	Extension de l'incendie	D	III	M	Voir document de protection incendie des lots A et B Entretien de extincteurs	D	IV	F
200.3.	Chaleur	Brûlure	В	IV	М	Formation du personnel	С	IV	F
200.4.	Endommagement de la combinaison par la chaleur	Intoxication par inhalation (A): Irritation des voies respiratoires, larmes, éternuement, difficultés respiratoires. (C): cancer	В	I	Е	Choix des EPI Formation du personnel	E	I	М
		Brûlure de la peau avec fonte de la combinaison dans la blessure	В	III	E	Port d'habits protecteurs sous la combinaison Formation du personnel	D	III	F

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

Processus: 201. Sauvetage d'une personne

Une analyse de risque succincte du sauvetage d'une personne est relativement difficile à mener de part la multiplicité des situations possibles. Dans le cas pris en exemple, il s'agit d'une personne bloquée qu'il faut dégager avant de pouvoir la déplacer. Il est important de différencier la personne qui est bloquée par des déchets d'une personne qui serait bloquée par un objet tel qu'un véhicule ou un grappin. De plus, s'agissant de situations exceptionnelles, l'application stricte de la matrice devrait conduire à des probabilités supérieures à D, voir E. De ce fait, les probabilités figurant dans le tableau cidessous se réfèrent à la probabilité de survenance de l'événement durant la phase de sauvetage et ne sont pas des probabilités absolues. L'évaluation des conséquences porte sur les intervenants et non sur le blessé.

A noter que le personnel devra recevoir une bonne formation préalable pour pouvoir conduire des opérations de sauvetage de base. Les situations les plus complexes seront du ressort des forces d'intervention.

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2 28
201.1.	Personne en zone noire					Voir processus 50 "personne en zone noire"			
Personn	e bloquée par un objet non ou très faibler	nent souillé par des déchets					_		
201.2.	Chute d'objet	Poly- traumatisme	В	I	Е	Assurage de l'objet	D	I	Е
						Formation du personnel			
						Moyens d'assurage			
201.3.	Port d'une personne	Douleurs dorsale					С	IV	F
201.4.	Endommagement d'un EPI durant l'opération de sauvetage	Intoxication, brûlure chimique (A): Irritation, larmes, éternuement, difficultés respiratoires	A		E	Concept d'évacuation et de nettoyage de la personne Choix d'EPIs complémentaires tel que sur-gants présentant une meilleure ré- sistance mécanique	D	III	F
						Adaptation des outils			

²⁸ Une situation dans laquelle l'assurage contre la chute d'un objet n'est pas possible ne peut être complètement exclue. Le choix d'extraire une personne d'une zone de danger tout en assumant une part de risque plus élevée qu'en marche dite normale plutôt que de l'y laisser est courant dans le cadre d'un sauvetage. Par exemple, on cherchera à extraire une personne d'une voiture en feu sur l'autoroute tout en ayant sécurisé un minimum la place de l'accident. Cependant, l'ensemble des mesures de sécurisation préalable habituellement appliquées (limitation de la vitesse, balisage de la zone ...). ne sont pas encore mise en œuvre Le niveau de risque acceptable est dans ces cas plus élevés qu'en mode de fonctionnement normal.

Nr.	Evènement	Impact	P1	E1	R1	Mesures	P2	E2	R2
201.5.	Charge psychologique	Dépression	В	IV	М	Suivi psychologique du personnel	С	IV	F
201.6.	Electrisation	Décès	D	I	Ε	Coupure de l'alimentation électrique			29
Personn	Personne bloquée par des déchets								
201.7.	Divers					Analyse de risque			

F: risque faible M: risque moyen E: risque élevé

²⁹ Il y a disparition du danger Institut de sécurité

7. Critères à remplir par les employés

Dans le cas présent, le personnel est confronté à une situation particulière comme la manipulation de substances chimiques dans des conditions difficiles d'isolement (cabine, habits...). Une telle situation induit en plus de la charge physique, une charge psychique importante qui ne peut être négligée. C'est la raison pour laquelle le personnel devra avoir non seulement des aptitudes physiques mais également des connaissances techniques ainsi qu'une capacité à résister aux conditions de travail difficiles qu'il pourra être amené à rencontrer.

Le personnel devra par conséquent recevoir une formation suffisante tant sur les travaux qu'il sera amené à effectuer que sur les mesures en cas d'urgence. Un suivi régulier du personnel incorporant les aspects psychologiques devra être mis en place.

Les personnes atteintes de maladie incluant des crises telle que le diabète ou l'épilepsie ne devront pas effectuer ces travaux particuliers.

8. Plan d'urgence

Le plan d'urgence devra tenir compte des particularités liées au projet. Les intervenants seront amenés à pénétrer dans des zones potentiellement dangereuses en raison des substances qui peuvent s'y trouver. De plus, l'introduction de matériel non conforme du point de vue des zones Ex doit être prévue. Cela implique la mise en place d'une coordination et la présence de matériel supplémentaire spécifique (par ex. explosimètre portatif). Le personnel sur place devra recevoir une formation complète.

Lorsqu'une personne entre en contact avec les déchets, les mesures habituelles prévues dans le plan d'urgence seront prises et un médecin consulté. Il définira le suivi médical et les analyses nécessaires.

9. Résumé des mesures

La liste des analyses de risque prévues est:

- prise d'échantillons dans le bunker
- maintenance de la ventilation
- sauvetage d'une personne au niveau des déchets
- accès au véhicule
- extinction d'un petit feu
- manipulation des fûts intacts

Cette liste pourra évoluer en fonction des résultats des analyses de risque succinctes à venir ou d'adaptation des techniques de travail.

Une évaluation du risque du procédé 6 « Apport et mélange des additifs (sciure, chaux éteinte) » devra être effectué pour vérifier que la sécurité du processus est garantie.

Les analyses de risques succinctes mentionnées dans le tableau ci-dessous sont encore à effectuer (p.ex. pour les travaux de maintenance des cribles, etc.). Il est possible, que de ces analyses de risques succinctes découlent des analyses de risque de détail supplémentaires.

Concernant la problématique d'une éventuelle détection de déchets radioactifs, une procédure après la détection de déchets radioactifs sera encore à définir avec les spécialistes en radioprotection (SUVA, PSI, OFSP). Sur la base de cette procédure, une décision sera prise sur la nécessité d'une analyse de risque de détail.

Pour les déplacements en zone de travail (interactions homme/machine), un concept doit encore être défini. Sur la base de ce concept, une décision sera prise sur la nécessité d'une analyse de risque de détail.

Au fur et à mesure de l'évolution du projet, certains événements ou certains processus pourraient encore être soumis à une analyse de risque de détail, selon les besoins de la prévention. À l'inverse, certaines analyses de risques de détail prévues pourraient être abandonnées suite à une modification du processus concerné ou à l'application d'une technique éprouvée.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des différentes mesures. Elles sont classées par type:

- D pour document
- E pour équipement
- M pour paramètre à mesurer
- R pour règle de travail

Гуре	Mesure	Danger	Sta
			tut 30
D	Analyse de la protection incendie du lot A et B	3.2, 3.4,	Т
		3.5, 4.2,	
		4.3, 4.4,	
		5.2, 6.5,	
		7.2, 7.4,	
		11.1, 12.1,	
		13.2, 13.3,	
		51.6, 51.10,	

³⁰ EC: en cours, T: terminé Institut de sécurité

Гуре	Mesure	Danger	Sta tut
		106.3,	
D	Analyse de risque succincte du lot A	151.1 5.6	EC
D	Analyse de risque succincte du lot A Analyse de risque succincte sur la base de la procédure de remplissage des	6.8	
D	réserves de sciure et de chaux éteintes	0.0	
D	Analyse de risque succincte sur la base des informations des fournisseurs des capteurs	101.2	
D	Analyse de risque succincte sur la base des informations des fournisseurs de la ventilation et de sa construction	106.1, 106.4	
D	Analyse de risque succincte sur la base des informations du fournisseur des véhicules	102.2	
D	Analyse de risque succincte sur la base des informations du fournisseur des cribles	103.2	
D	Analyse de risque succincte sur la base des informations du fournisseur du concasseur	12.2	
D	Analyse de risque succincte sur la base des informations du fournisseur des systèmes de levage des couvercles des conteneurs	2.4, 8.6, 104.2	
D	Analyse de risque succincte sur la procédure de déséquipement des EPI	50.11	
D	Analyse de risque succincte une fois l'installation choisie pour le concassage		
D	Analyse de risque sur l'entrée et la sortie des véhicules	51.2, 51.2	
D	Analyse de risque du sauvetage d'une personne en contact avec les déchets	201.7	
D	Concept d'intervention incendie sanitaire	3.4, 3.5, 4.3, 4.4, 5.4, 5.5, 8.8, 10.2, 13.4, 50.3, 50.6, 50.9, 54.4, 54.6, 106.3	EC
D	Document de protection contre les explosions	3.2, 3.4, 4.2, 4.3, 4.4, 5.2, 6.5, 7.2, 7.4, 11.1, 12.1, 13.2, 13.3, 51.10, 106.3, 151.1	
D	PHS génie civil Equipement du bâtiment	1.1	
D	PHS pour la logistique	52.153.1	
D	PHS pour le laboratoire	8.5, 53.1	
Е	Absorbant	13.3	
Е	Chaux éteinte en sac	6.3	
E	Contrôle de débit d'air dans la ventilation avec système d'alarme	151.1	
Е	Définition des voies de passage pour piéton	7.1, 9.1, 50.9	
Е	Détecteur de présence d'un conteneur sous le crible avec indication au niveau des conducteurs d'engin	50.8	
E	Dispositif de commande nécessitant une action maintenue des deux mains pour le système de relèvement et d'abaissement des couvercles des conteneurs	8.9, 10.3	
Е	Dispositif de commande nécessitant une action maintenue pour le bascule-	3.3	

Гуре	Mesure	Danger	Sta
			tut 30
	ment de la benne		
Е	Dosimètre passif	5.6	
Е	Eclairage de sécurité	151.2	
Е	EPI EPI	7.6, 13.4,	
	appareil respiratoire isolant	13.5, 13.6,	
	habit de protection contre les poussières, liquides et vapeur	50.1, 50.3, 51.1, 51.2,	
	protection de l'ouïe	51.8; 200.3;	
	limitation du temps de travail	200.1; 201.4	
Е	EPI spécifique à la décontamination	54.3, 54.4	
	appareil respiratoire isolant		
	habit de protection contre les poussières, liquides et vapeur		
	protection contre la chaleur (nettoyage des conteneurs)		
	protection de l'ouïe		
	limitation du temps de travail		
Е	EPI spécifique à l'entretien de la ventilation	106.3	
Е	Equipement d'échantillonnage des déchets	5.5	
Е	Equipement des engins / véhicules	4.2, 4.4,	
	verre de sécurité pour les engins	4.5, 6.5, 6.6, 7.2,	
	cabine pressurisé avec apport d'air propre	54.4, 51.4,	
	contrôle de la pression de la cabine	51.5, 51.6	
	système d'alarme seuil bas pour la pression		
	équipement de fuite EPI pour sortie du véhicule		
	système automatique d'extinction		
Е	Equipement du bunker	3.1, 3.3,	
_	système d'alarme visuel / acoustique de fermeture	3.2, 3.4,	
	Caméra de surveillance	4.1, 4.2,	
	Porte pour personnel	4.3, 5.2, 5.9, 6.1,	
	Mesure de la LII avec asservissement de la ventilation	6.5, 6.6,	
	Mesure de la concentration des gaz	151.1	
	Ventilation à 2 vitesses		
	Capacité d'augmenter la ventilation		
	Zone de sécurité pour les personnes à pied		
ШШ	Equipement homologué pour le plein d'air des véhicules	51.11	
Е	Equipement homologué pour le plein de carburant des véhicules	51.10	
Е	Génératrice de secours	151.1, 151.3	
Е	Humidité résiduelle dans la sciure	6.3	
Е	Jet à deux mains pour le nettoyage	54.3, 54.4	
Е	Mesure technique à définir pour recueillir les pièces de plus de 250 mm en	7.5	
	contrebat du crible		
Е	Mise à disposition d'extincteurs dans la zone de remplissage des véhicules	51.10	
Е	Moyens de levage et d'assurage	201.2	
Е	Podium au niveau du conteneur	2.2, 2.6, 8.3	
	près du crible		
	près de la zone de récupération des gros blocs		
	zone de concassage	7770	
Е	Sécurisation de l'accès sous le crible	7.7, 7.8	
	fermeture à clef de la porte donnant accès sous le crible		

Гуре	Mesure	Danger	Sta tut
	contacteur bloquant le fonctionnement du crible lorsque la porte ouverte signal pour les conducteurs d'engin que le crible est inaccessible interrupteur cadenassable		
Е	Sécurisation des voies de passage piétonnières	50.7	
Е	Système d'assurage des personnes pour travail en hauteur	100.2	
Е	Système de communication	5.1, 5.9, 50.1	
Е	Système d'ouverture de fût et d'échantillonnage sécurisé contre les bords tran- chants	13.5	
Е	Système de détection de personnes à proximité des véhicules	50.8	
E	Ventilation	3.2, 3.4, 4.2, 4.3, 5.2, 6.5, 7.2, 7.4, 11.1, 12.1, 13.3, 13.4, 51.10	
Е	Ventilation à la source au niveau du retraitement des fûts	13.3, 13.4	
М	Mesure de la radioactivité au niveau des échantillons	5.6	
М	Mesure de la radioactivité au niveau du grappin (lot A)	5.6	
M	Suivi médical des personnes	5.6, 50.1, 50.3, 51.1; 201.5	
М	Test de compatibilité du traitement de stabilisation	6.5, 6.6	
М	Test de compatibilité par rapport au remplissage des ibc	13.6	
R	Arrêt des travaux et mise en sécurité	152.1, 152.2	
R	Basculement par le lot B des wagons dans les bunkers	3.3	
R	Choix du matériau pouvant être stocké	11.1	
R	Contrôle du bunker une fois vidé (absence de liquide)	3.6	
R	Contrôle du personnel	Général	
R	Contrôle régulier de la qualité du nettoyage des conteneurs	54.5	
R	Coordination des travaux	Général	
R	Définition des travaux pouvant être effectués dans la halle	153.1	
R	Définition du français comme langue de travail	50.10	
R	Formation du personnel utilisation des engins comportement général lors des déplacements utilisation du crible utilisation des EPI	général	
R	Interdiction au personnel de se trouver dans le bunker en même temps qu'un engin lors du basculement de la benne	3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.3, 5.9, 6.1, 6.4	
R	Interdiction de se trouver sous le crible durant l'utilisation	7.7	
R	Interdiction pour le personnel de marcher sur les déchets	5.4, 5.5	
R	Maintenance préventive des équipements	51.6, 51.11, 150.1, 152.1, 152.2, 155.1, 155.2	
R	Règle de décontamination des pièces avec système de contrôle	54.7	
R	Règle de nettoyage et de transfert des récipients au laboratoire	53.1	

Гуре	Mesure	Danger	Sta
,,			tut 30
R	Règle de travail avec un engin	4.1, 6.1,	
	contrôle de la position des personnes à pied	6.4, 7.1,	
	règle de circulation	9.1, 51.3	
R	Règle d'utilisation des EPI	50.2, 50.5,	
	utilisation	50.11	
	Maintenance		
	pour les enlever		
R	Respect des règles fixées par le fournisseur	154.2,	
		154.3	
R	Traitement des liquides par de la sciure	3.6	
R	Ventilation des sas avant ouverture sur l'extérieur avec contrôle de concentra-		
	tion		

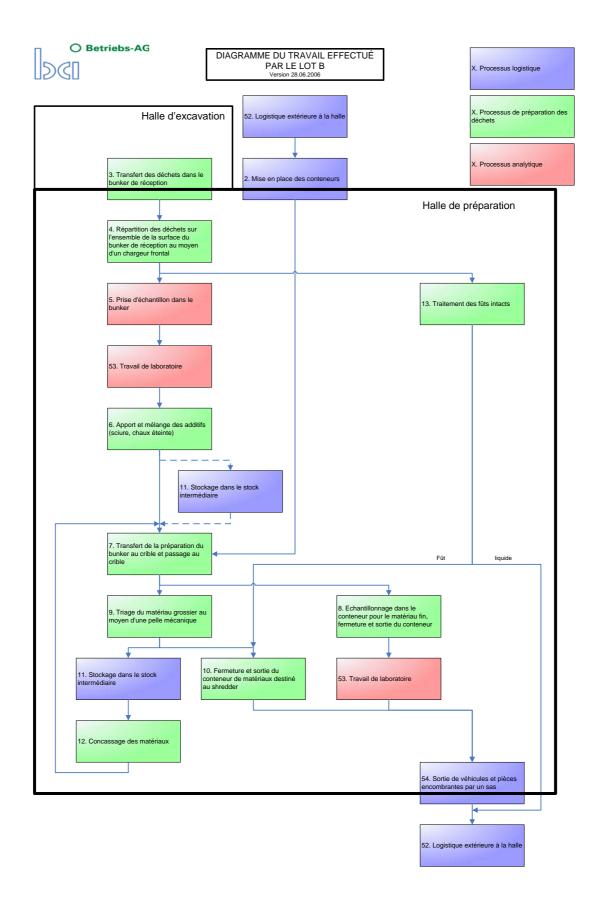
INSTITUT DE SÉCURITÉ

Didier Gandini Valentin Chavicchiolo

Neuchâtel, le 6 novembre 2006

Annexe 1:

Diagramme de travail du lot B



Annexe 2:

Illustration du matériel

Container-Transporter

Jungheinrich DSB 120



Tragkraft 12.000 kg
Hersteller Jungheinrich/ ITC
Typ CTP 120/ 250 D
Eigengewicht 2.800 kg
Motorleistung 34,1 kW (46 PS)

Motor

Perkins Dieselmotor 4-Zylinder-Motor Drehzahl 2.400 min⁻¹ Hubraum 2,2 Liter

Leistung

Hubgeschwindigkeit mit Last 60 mm/sec.
Achslast mit Container Lasträder 9.870 kg
Lenkräder 4.930 kg
Fahrgeschwindigkeit mit Last 10,0 km/h
ohne Last 10,0 km/h

Masse

Hub250 mmEinfahrbereich für Container1.540 mmWenderadius3.800 mmStandsicherheit nach DIN 15138ja

Annexe 3:

Abréviations

AEAI Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

ATEx Directive 94/9/CE sur les appareils et les systèmes de protection destinés à être uti-

lisés en atmosphères explosibles (ATEX)

CFST Commission Fédérale de Coordination pour la sécurité au travail

EPI Equipement de Protection Individuel

IBC Intermediate Bulk Container (conteneur transportable pour liquides)

LAA Loi sur Assurance Accident LII Limite Inférieure d'Inflammabilité

LSIT Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques

LTr Loi sur le travail

OLAA Ordonnance sur la loi sur l'assurance accident OPA Ordonnance de prévention des accidents

OSol Ordonnance du 1er juillet 1998 sur les atteintes portées aux sols

OTConst Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les tra-

vaux de construction (Ordonnance sur les travaux de construction)

PE Polyéthylène

Annexe 4:

Evaluation du risque chronique

Evaluation du risque chronique

Revidierte Fassung vom 23.10.2006

Chronische Toxizität ist definiert als diejenigen toxischen Effekte bei Tieren und Menschen, die durch Langzeit- Exposition gegenüber niedrigen Expositionen hervorgerufen werden.

Diese Effekte können auf Grund ihrer Schwere und Auswirkungen kategorisiert werden. Um chronisch-toxische Effekte zu vermeiden, wurden die MAK-Werte und andere Grenzwerte etabliert ⁽¹⁾. Unterhalb dieser Expositionen ist normalerweise kein chronisches Gesundheitsrisiko zu erwarten.

Die chronisch-toxischen Effekte beim Menschen können auf Grund ihrer Schwere und ihrer Auswirkungen folgendermassen kategorisiert werden:

Kategorie	Bezeichnung	Beispiel
sehr schwer	Krebs & Erbgutveränderungen,	Benzol, Vinylchlorid, Chrom VI,
	Missbildungen	Trichloraniline, p-Toluidin, Tri-
		chlorethylen, Arsen, Blei
Schwer	Reduktion der Fertilität	Nitrobenzol, Hormon-ähnliche
		Substanzen wie Nonylphenol,
		Chlorbenzol, Xylol, Dioxine
mittelschwer	Organschäden (persistent)	Anilin (Gelbsucht), Methylanilin
	Allergien	(Niere, Blase), Dichloraniline
		(Blut, Niere), Phenol (Augen),
		Organophosphate (Nerven)
Gravierend	Immunschwäche	1,2-Dichlorbenzol
relativ leicht	Organschäden (vorübergehend)	Säuren/Laugen (Augen, Haut)

Die hier aufgeführten Kategorien sind <u>nicht</u> identisch mit denjenigen der Risiko-Matrix und gelten nur für die chronisch-toxischen Effekte.

Die Liste zeigt einige Beispiele, ist aber nicht vollständig.

(1) Der MAK – Wert (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration) ist die höchstzulässige Konzentration eines Arbeitsstoffes als Gas, Dampf oder Schwebestoff in der Luft am Arbeitsplatz, die nach dem gegenwärtigen Stand der Kenntnis auch bei wiederholter und langfristiger, in der Regel täglich 8-stündiger Exposition, jedoch bei Einhaltung einer durchschnittlichen Wochenarbeitszeit von 40 Stunden im Allgemeinen die Gesundheit der Beschäftigten nicht beeinträchtigt und diese nicht unangemessen belästigt (z.B. durch ekelerregenden Geruch).

Dr. Hans-Jörg Weideli

Referenzen:

- BASEL Convention (2003): http://basel.int/meetings/oewg/oewg1/PreSession/i08e.doc
- BASEL convention (2003): Characterization of Chronic and Delayed Toxicity. Prepared by US EPA 2003. UNEP/CHW/OEWG/1/1
- Chronic Toxicity of Pesticides Detected by the USDA Pesticide Data Program, 1994 1998.

- Dose response assessment : http://ectoxnet.orst.edu/faqs/risk/dose.htm
- DOULL J. Methods to Assess Adverse Effects of Pesticides on Non-target Organisms. http://www.icsu-scope.org/downloadpubs/scope49/chapter10.html
- The Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS): Implementation Planning Issues for the Office of Pesticide Programs. Draft 7/7/04.
- Outline for Chronic Health Effects of Pesticides: http://pmep.cce.cornell.edu/issues/chronhealth.html
- Owens JW. Chemical toxicity indicators for human health: Case study for classification of chronic noncancer chemical hazards in life-cycle assessment Environmental toxicology and chemistry 21 (1), 207-225 (2002)
- Risk-Based Waste Classification in California (1999) Commission on Life Sciences (CLS). http://fermat.nap.edu/books/0309065445/html/1.html
- Summary Report: Consultation on "A Proposal for a Harmonized Pesticide Classification System for Canada", November, 2002 to February, 2003. Prepared by: Classification Implementation working Group: Canada.